

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Cette publication a été réalisée par un collectif de professionnels représentant tous les secteurs du Ministère, en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec la Direction des communications au info@mapaq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
1^{er} étage
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2110

Sans frais : 1 888 222-MAPA (1 888 222-6272)

Courriel : info@mapaq.gouv.qc.ca

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-95629-7 (PDF)

ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est avec fierté que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente notamment les résultats finaux obtenus quant aux engagements de notre Plan stratégique 2019-2023.

Plus que jamais, le secteur bioalimentaire est mobilisé à réaliser ses ambitions, notamment quant à l'autonomie alimentaire, l'achat local et l'augmentation de l'utilisation de pratiques durables.

Le Ministère et ses partenaires sont résolus à faire progresser les cibles de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*, de manière à déployer un secteur bioalimentaire dynamique, innovant et à l'écoute des consommateurs.

L'action du Ministère s'inscrit donc dans cette trajectoire à laquelle s'ajoutent les grandes priorités gouvernementales quant à l'économie, à l'entrepreneuriat, au développement des régions et à la réduction des formalités administratives.

J'ai le privilège de pouvoir m'appuyer sur une équipe solide, compétente et qui a à coeur la prospérité du secteur bioalimentaire; les résultats que nous présentons en témoignent.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

André Lamontagne

Québec, septembre 2023

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre les résultats de l'année 2022-2023 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au regard de notre Plan stratégique 2019-2023, de l'utilisation optimale des ressources et de toutes les autres exigences gouvernementales.

En raison de son rôle de premier plan relativement à l'alimentation, le secteur bioalimentaire est essentiel et névralgique. Son apport au chapitre du PIB et des emplois répartis sur l'ensemble du territoire en fait un puissant levier de développement économique, de mise en valeur et de dynamisme pour l'ensemble des régions du Québec.

Plus que jamais, le Ministère réaffirme sa contribution à la vitalité des territoires, au développement économique et à la santé de la population. Cette contribution qui s'incarne dans une approche de développement durable se déploie notamment par un appui à l'achat d'aliments québécois et à la production biologique.

Notre organisation, comme plusieurs organismes publics, a fait face à de nombreux défis organisationnels dans la dernière année, particulièrement une importante rareté de main-d'œuvre. Il n'en demeure pas moins que nous gardons le cap sur nos engagements, autant en ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle qu'à la préservation d'un climat organisationnel sain et stimulant.

L'ensemble des réalisations présentées dans ce rapport témoigne des efforts consentis par le Ministère et son personnel. Je remercie tous les employés pour leur dévouement exceptionnel démontré année après année.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Verret'. The signature is fluid and cursive.

Bernard Verret, agr.

Québec, septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	9
2. LES RÉSULTATS	12
2.1 Plan stratégique	12
2.2 Déclaration de services aux citoyens	39
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	41
3.1 Utilisation des ressources humaines	41
3.2 Utilisation des ressources financières	43
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	44
4. LES ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	45
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	45
4.2 Développement durable	46
4.3 Occupation et vitalité des territoires	51
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	65
4.5 Accès à l'égalité en emploi	67
4.6 Allègement réglementaire et administratif	71
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	74
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	75
4.9 Politique de financement des services publics	76

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.



Bernard Verret, agr.

Québec, septembre 2023

Les membres du comité de direction

Bernard Verret

Sous-ministre

Marie-Odile Koch

Secrétaire générale et directrice de la gouvernance ministérielle et du capital humain

Guyline Bouchard

Sous-ministre adjointe à la santé animale et à l'inspection des aliments

Anne Boucher

Sous-ministre adjointe aux politiques bioalimentaires, aux programmes et à l'innovation

Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

Abdoul Aziz Niang

Sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Yvon Doyle

Sous-ministre adjoint à la transformation, aux marchés, à la main-d'œuvre et aux politiques intergouvernementales

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Bernard Verret

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Québec

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à la validation des résultats, des indicateurs, des explications et des autres renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre responsabilité consistait à évaluer la plausibilité et la cohérence de l'information en nous basant sur notre analyse. Nos travaux visaient à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de ces travaux, nous concluons que l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion paraît plausible et cohérente.

La directrice de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,



Brigitte Dufort

Québec, septembre 2023

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Au Québec, la responsabilité du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ce secteur couvre l'ensemble des activités liées à l'agriculture, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la transformation, aux commerces de l'alimentation (de gros et de détail) ainsi qu'aux services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des marchés institutionnels privé et public. Il joue un rôle majeur au regard de l'alimentation de la population québécoise.

Le Ministère a également pour responsabilité d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

La mission

« Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. »

Le libellé de la mission du Ministère s'inspire de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde* (ci-après nommée « Politique bioalimentaire »), coconstruite avec les partenaires du secteur bioalimentaire au cours de la démarche du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017. Cet énoncé donne un signal fort d'intégration de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire dans les activités du Ministère.

La vision

« En synergie avec les partenaires et pour répondre aux besoins des consommateurs, nos compétences au service d'un secteur bioalimentaire engagé à alimenter notre monde. »

Les valeurs

Le Ministère s'appuie sur une déclaration de valeurs plaçant la collaboration, le professionnalisme, la transparence et l'équité au cœur des actions et des services de son personnel.

La clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- les citoyens et les consommateurs;
- les entreprises agricoles;
- les pêcheurs et les aquaculteurs;
- les transformateurs alimentaires;
- les distributeurs, les grossistes et les détaillants en alimentation;
- les manipulateurs d'aliments et les restaurateurs;
- les fournisseurs de services à la production;
- les ministères et les organismes gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéraux et internationaux);
- les organismes non gouvernementaux contribuant à la mise en œuvre de sa mission.

Les champs d'activités

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce son intervention par du soutien professionnel, de l'appui financier, de la formation ou de l'encadrement légal et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre.

Ces organismes sont :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaq.gouv.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.gouv.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.gouv.qc.ca);
- l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (www.itaq.ca).

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
Près de 1 400	Nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel au 31 mars 2023
1 145 M\$	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ¹
Plus de 48 000 ²	Inspections réalisées au cours de l'exercice 2022-2023 auprès des établissements alimentaires et en santé et bien-être des animaux
Près de 50 000	Permis délivrés par le MAPAQ en 2022-2023
Près de 231,5 M\$ ³	Aide financière versée à des entreprises bioalimentaires en 2022-2023
3	Laboratoires spécialisés en phytoprotection, en santé animale ainsi qu'en expertises et analyses alimentaires
20	Directions régionales réparties dans trois réseaux : agriculture et transformation; pêches et aquaculture commerciales; bien-être animal et inspections des aliments

1. Dépenses prévues au 31 mars 2023, comprenant l'aide financière versée par le Ministère à La Financière agricole du Québec et à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, deux organismes non budgétaires, et excluant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et qui rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

2. Les inspections comprennent celles réalisées par le Ministère et ses mandataires.

3. Le crédit de taxes foncières agricoles est exclu.

1.2 Faits saillants

Mobilisation et engagement des partenaires de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – La durabilité économique, environnementale et sociale en toile de fond

Avec sa vision *Alimenter notre monde*, la Politique bioalimentaire, coconstruite avec les partenaires du secteur, sert d'ancrage pour canaliser les efforts en fonction d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec. La troisième rencontre des partenaires de la Politique bioalimentaire s'est tenue le 19 mai 2022 sous le signe d'une mobilisation et d'un engagement remarquables des partenaires pour une plus grande autonomie alimentaire durable.

En marge de cette rencontre, deux rencontres thématiques ont permis de pousser plus loin la réflexion dans la recherche de solutions sur les enjeux partagés du secteur bioalimentaire touchant la main-d'œuvre ainsi que la transformation alimentaire et le développement durable.

Différents travaux sur les cibles de la Politique se sont également poursuivis dont l'élaboration du Plan de mise en œuvre pour améliorer la valeur nutritive des aliments transformés au Québec ainsi que le dépôt d'un rapport sur les initiatives en place et les acquis sur lesquels s'appuyer pour augmenter le taux d'adoption des pratiques d'affaires responsables.

Dans le Plan budgétaire du budget 2023-2024 déposé le 21 mars 2023, le gouvernement a annoncé la poursuite du financement de la Politique bioalimentaire. Un investissement de 615,1 M\$ sur trois ans est donc prévu à compter de 2025-2026 pour appuyer l'essor du secteur bioalimentaire.

Un deuxième groupe d'entreprises inscrites à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales

Une seconde période d'inscription à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales a permis la participation additionnelle de plus de 1 000 entreprises agricoles portant ainsi le nombre d'inscriptions à plus de 2 800 entreprises. C'est donc 10 % des entreprises agricoles qui cultivent plus de 25 % des superficies qui sont engagées à mettre en place des pratiques visant la santé et la conservation des sols, la réduction de l'usage des pesticides et l'amélioration de la biodiversité. En mars 2023, un budget additionnel de 23,2 M\$ sur deux ans (2023-2024 et 2024-2025) a été annoncé pour favoriser l'adoption de pratiques agroenvironnementales, portant ainsi l'enveloppe totale à 108,2 M\$ sur six ans (de 2021-2022 à 2026-2027).

Rappelons que l'Initiative a pour objectif de reconnaître et d'encourager l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui génèrent des gains environnementaux importants contribuant aux cibles du Plan d'agriculture durable 2020-2030.

Partenariat canadien pour une agriculture durable : Accord-cadre fédéral, provincial et territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels

Le 27 mars 2023, le Québec a convenu du cinquième accord-cadre multilatéral quinquennal pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028, le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable). Cet accord qui succède au Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023) permet la mise en commun d'objectifs, de priorités, de fonds, d'initiatives et de champs d'intervention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière d'agriculture.

Pour le Québec, l'enveloppe budgétaire du PCA durable liée aux initiatives stratégiques à frais partagés est de 367 M\$, ce qui représente une hausse de 25 % par rapport au cadre précédent. Le financement de ces initiatives provient à 60 % du gouvernement fédéral et à 40 % du gouvernement du Québec.

Ce partenariat établit les paramètres des programmes pancanadiens de gestion des risques de l'entreprise (GRE) que sont Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-protection et Agri-relance, de façon qu'ils soient plus opportuns, plus équitables et plus simples. Cette démarche se traduit notamment par une augmentation du taux d'indemnisation dans le programme Agri-stabilité, le faisant passer de 70 % à 80 %.

Le PCA durable contribuera à l'atteinte des cibles, objectifs et indicateurs établis par le Québec dans le cadre de ses plans et stratégies pour le secteur bioalimentaire.

Le MAPAQ en action pour les situations d'urgence en santé animale

La présence de l'influenza aviaire hautement pathogène a été détectée pour la première fois au Québec en avril 2022. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contribue depuis à lutter contre cette épizootie mondiale sans précédent. Il réalise notamment des analyses de laboratoire à la demande de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au bénéfice des producteurs québécois et exerce une veille constante de la situation grâce à l'expertise de son Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO) qui soulignait ses 30 ans d'existence en 2022. Le MAPAQ collabore aussi étroitement avec le gouvernement fédéral et ses partenaires de l'industrie pour limiter la propagation de la grippe aviaire dans les élevages québécois et assurer l'accompagnement nécessaire aux entreprises, le cas échéant. Les mesures d'urgence en santé animale étant une priorité mondiale et le travail collaboratif, une nécessité, le MAPAQ en a fait le thème de l'assemblée générale annuelle des 92 membres de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux (SQSBEA) de 2022. Il a aussi investi près de 3 M\$ pour améliorer la biosécurité tant dans les élevages commerciaux que les élevages à petite échelle de même que dans la préparation aux impacts d'une introduction de la peste porcine africaine.

Investissement pour contrer la rareté de médecins vétérinaires

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a répondu à l'objectif de favoriser l'accès aux services vétérinaires et de soutenir la profession vétérinaire de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*, par des initiatives pour atténuer la rareté de la main-d'œuvre totalisant près de 1 M\$ en 2022-2023. L'une de ces initiatives visait à déployer des solutions complémentaires pour alléger la charge des médecins vétérinaires, notamment la télémédecine. Le MAPAQ a aussi poursuivi son Initiative ministérielle pour des stages incitatifs en médecine vétérinaire dans le domaine bioalimentaire, ce qui s'est traduit par un investissement de 510 000 \$ en 2022-2023 et un nombre record de 135 inscriptions.

Soutien au développement économique de la Gaspésie – cession de terrains à Grande-Rivière

En juin 2022, le MAPAQ a conclu une entente avec la municipalité de Grande-Rivière afin de lui céder 18 lots au potentiel économique important. Le gouvernement du Québec a également accordé un soutien financier d'un maximum de 4,7 M\$ pour que la Municipalité puisse mettre à niveau certains actifs du parc industriel au bénéfice des utilisateurs.

La cession des actifs à la Municipalité lui confèrera une plus grande autonomie en matière de développement économique, notamment dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ainsi que dans la recherche et l'innovation.

Ce développement s'inscrit également en ligne directe avec les orientations de la Politique bioalimentaire, soit par une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs, par des entreprises attractives, prospères, durables et innovantes et par un milieu dynamique favorisant la prospérité du secteur bioalimentaire pour alimenter notre monde.

Zoom sur l'alimentation locale et durable

C'est en novembre 2022 que s'est tenue la deuxième édition du Forum sur l'alimentation locale et durable dans les institutions publiques du Québec. Les objectifs de ce forum étaient les suivants :

- Présenter les constats et données de l'approvisionnement en milieu institutionnel;
- Mobiliser et engager les organismes publics à se doter d'une cible d'achat d'aliments québécois;
- Orienter les organismes publics vers les ressources disponibles.

Des présentations ont été offertes en collaboration avec de nombreux partenaires et organismes concernés, dont M361, Aliments du Québec, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), Équiterre, le Secrétariat du Conseil du trésor, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le CHU de Québec ainsi que l'Université Laval. Le bilan de l'événement confirme la participation de près de 350 personnes de même qu'une bonne visibilité médiatique.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DYNAMIQUE À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Orientation 1 : Répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
Objectif 1 Accroître l'achat d'aliments québécois dans les réseaux d'approvisionnement du Québec	Indicateur 1.1 Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois	85 %	85 %	17
	Indicateur 1.2 Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec	70 % annuellement	76 %	18

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
Objectif 2 Accroître les ventes des entreprises bioalimentaires sur les marchés extérieurs	Indicateur 2.1 Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises	70 % annuellement	63,6 %	19
	Objectif 3 Appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires	Indicateur 3.1 Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	95 % annuellement	97 %
Objectif 4 Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité	Indicateur 4.1 Nombre cumulé d'établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité	200	279	21
	Indicateur 4.2 Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé	110	138	22

Orientation 2 : Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
Objectif 5 Accroître l'investissement dans les entreprises bioalimentaires	Indicateur 5.1 Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère	1,8 G\$	2,6 G\$	23
Objectif 6 Stimuler la recherche et l'innovation comme levier du développement du secteur bioalimentaire	Indicateur 6.1 Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère	275 M\$	372,5 M\$	24
Objectif 7 Accompagner les entreprises dans le développement de leur prospérité et de leur durabilité	Indicateur 7.1 Proportion des entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés	23 % (de 2019 à 2023)	9,7 % (de 2019 à 2023)	25
Objectif 8⁴ Former une main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs du secteur bioalimentaire	Indicateur 8.1 Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	S.O.	26
Objectif 9 Contribuer à l'atténuation de la rareté de la main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire	Indicateur 9.1 Taux d'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises de transformation alimentaire et des activités de production végétale appuyées par le Ministère	Transformation alimentaire : + de 30 % annuellement	Transformation alimentaire : 44,5 %	27
		Production végétale : + de 50 % annuellement	Production végétale : 61,4 %	27

4. Retrait de cet objectif pour les années 2021-2022 et 2022-2023 en raison de l'adoption de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) le 10 mars 2021.

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
Objectif 10 Soutenir la relève entrepreneuriale dans le démarrage et l'acquisition d'entreprises dans les secteurs agricole et de la capture	Indicateur 10.1 Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement	700	1 020	28
Objectif 11 Soutenir la croissance du secteur biologique	Indicateur 11.1 Superficies en production biologique	121 000 ha	121 372 ha	29
Objectif 12 Appuyer la responsabilisation des éleveurs dans l'implantation des bonnes pratiques reconnues en matière de santé et de bien-être des animaux	Indicateur 12.1 Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux	100 %	165 %	30
Objectif 13 Renforcer l'accompagnement permettant l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles	Indicateur 13.1 Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables	20 %	24,5 %	31
Objectif 14 Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire	Indicateur 14.1 Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire	95 %	95 %	32

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION ADAPTÉE À UN ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES ÉVOLUTIF

Orientation 3 : Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
Objectif 15 Maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l’égard de la prestation de services	Indicateur 15.1 Taux de satisfaction à l’égard de la prestation de services par segment de clientèle	Égal ou supérieur à 8,5/10	Taux de satisfaction moyen de 8,3/10	33
Objectif 16 Réduire le coût des formalités réglementaires et administratives	Indicateur 16.1 Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives	Commerce de détail et restauration : 20 % Enregistrement des exploitations agricoles : 20 % Crédit de taxes foncières agricoles : 40 %	Commerce de détail et restauration : 20,9 % Enregistrement des exploitations agricoles : 43,7 % Crédit de taxes foncières agricoles : 31,2 %	34
Objectif 17 Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant le développement des compétences du personnel	Indicateur 17.1 Indice de qualité de vie au travail	Note globale de 4,00 sur 5	Note globale de 4,09 sur 5	36
Objectif 18 Hausser l’utilisation des outils numériques par la clientèle	Indicateur 18.1 Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés	75 %	47 %	37

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DYNAMIQUE À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Orientation 1 : Répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs

OBJECTIF 1 : ACCROÎTRE L'ACHAT D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS DANS LES RÉSEAUX D'APPROVISIONNEMENT DU QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif :

L'achat d'aliments québécois est un vecteur de retombées économiques. Que ce soit dans les réseaux du détail et de la restauration, le milieu institutionnel ou les marchés de proximité, les consommateurs et les acheteurs professionnels ont accès à un vaste choix de produits bioalimentaires. Les entreprises bioalimentaires qui produisent ou transforment des produits doivent faire face à une concurrence féroce.

La place occupée par les aliments québécois dans les établissements publics est une priorité pour le Ministère et le gouvernement. La définition de cibles d'achat local est nécessaire pour signifier les attentes envers les responsables des approvisionnements alimentaires des établissements publics québécois.

La Politique bioalimentaire renforce l'engagement du gouvernement dans l'accroissement, par le milieu institutionnel, de l'achat d'aliments québécois frais, de bonne qualité nutritive et écoresponsables. Le Ministère avait pour objectif de mettre en place un cadre stratégique gouvernemental pour l'accroissement des achats d'aliments québécois dans le milieu institutionnel, dont la vision est de faire en sorte que, d'ici 2025, tous les établissements publics québécois se dotent d'une cible d'achat d'aliments québécois. La cible finale 2022-2023 prévoyait l'instauration d'un objectif d'achat d'aliments québécois pour 85 % des établissements publics visés faisant partie du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Cet indicateur a été intégré à la Stratégie gouvernementale des marchés publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Indicateur 1.1 : Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Mesure initiale	10 %	45 %	85 %
Résultats	3,8 % (Atteinte)	10 % (Atteinte)	46 % (Atteinte)	85 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au 31 mars 2023, ce sont 685 nouveaux établissements qui se sont engagés à prioriser l'achat d'aliments québécois. La cible finale 2022-2023 a été atteinte.

Les actions déployées par le Ministère et ses partenaires depuis le lancement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, notamment avec le service d'accompagnement en approvisionnement local de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), ont permis de poursuivre la mobilisation et l'engagement des établissements publics visés envers l'achat local. De plus, d'autres établissements se sont dotés d'une cible d'achats d'aliments québécois par l'intermédiaire du programme de reconnaissance Aliments du Québec au menu, incluant plus de 440 écoles adhérentes au programme du Club des petits déjeuners qui lui détient déjà cette reconnaissance.

Indicateur 1.2 : Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement
Résultats	67 % (Non atteinte)	Résultats non valides (COVID-19)	88 % (Atteinte)	76 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, selon une enquête menée auprès des entreprises soutenues par le programme Proximité, dont le projet de commercialisation est terminé depuis au moins 12 mois (soit entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022), 76,4 % des entreprises ayant répondu ont obtenu un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec. La cible 2022-2023 a donc été atteinte. La croissance du chiffre d'affaires de ces entreprises soutenues était comparée à la croissance des ventes des magasins d'alimentation au Québec. Ce dernier taux de croissance a été de 1,87 % en 2022.

OBJECTIF 2 : ACCROÎTRE LES VENTES DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

Contexte lié à l'objectif :

L'exportation est également un vecteur stratégique pour l'industrie bioalimentaire québécoise. Une augmentation des exportations a des effets structurants sur l'économie ainsi que sur les niveaux de croissance, d'emploi et d'investissement.

L'accroissement de la demande alimentaire mondiale présente des occasions d'affaires pour les entreprises bioalimentaires québécoises. Les accords et ententes de commerce en vigueur et à venir, dont l'Accord de commerce Canada-États-Unis-Mexique, offrent aussi des occasions d'affaires, tout en apportant des défis à relever en matière de commercialisation.

Pour atteindre la cible de la Politique bioalimentaire qui est de porter à 14 G\$, d'ici 2025, les exportations bioalimentaires, le Ministère travaille à maintenir sa gamme de services aux entreprises bioalimentaires, qui allie les activités de maillage et les rencontres d'acheteurs internationaux à la diffusion d'information stratégique. Par ailleurs, le Ministère entend poursuivre son soutien financier pour faciliter les démarches de ces entreprises en matière de commercialisation à l'étranger.

Indicateur 2.1 : Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement	70 % annuellement
Résultats	88,5 % (Atteinte)	Résultats non valides (COVID-19)	54,8 % (Non atteinte) (COVID-19)	63,6 % (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, selon une enquête menée auprès des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues par le programme Soutien aux exportations bioalimentaires (SEB), dont le projet de commercialisation est terminé depuis au moins 12 mois, 63,6 % des entreprises ayant répondu ont obtenu un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises qui était de 10,9 % en 2022. Donc, au 31 mars 2023, la cible 2022-2023 fixée à 70 % n'a pas été atteinte.

Au cours de l'année 2022-2023, les entreprises bioalimentaires québécoises étaient exposées à des enjeux importants de rareté de main-d'œuvre. Les entreprises ont par conséquent fait face à certaines difficultés pour répondre adéquatement à la demande. Pendant cette année, les aléas de la COVID-19 ont continué à se faire sentir, de sorte que la reprise de la tenue des salons commerciaux a été graduelle. Ainsi, plusieurs entreprises n'ont pu réaliser toutes les activités souhaitées pour le développement de marchés.

De plus, la hausse des prix à la vente a eu un impact direct sur la croissance totale des exportations en 2022. Rappelons que la croissance des exportations en 2021 a été inférieure à 5 %, comparativement à 10,9 % en 2022. Il est toutefois important de souligner que la croissance moyenne des ventes sur les marchés extérieurs des entreprises soutenues ayant atteint le seuil de 10,9 % se situe bien au-delà, soit à 71 %. Parmi celles-ci, cinq entreprises ont connu une croissance de leurs exportations supérieure à 100 %.

Mentionnons qu'afin de soutenir et d'accélérer la croissance des entreprises bioalimentaires, un volet Grands exportateurs à l'international a été ajouté au SEB. Le volet agit comme levier auprès des grands exportateurs qui souhaitent se concentrer sur un marché particulier. Il y a présentement six projets en cours.

OBJECTIF 3 : APPUYER LA RESPONSABILISATION DES ÉTABLISSEMENTS ALIMENTAIRES DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES SANITAIRES

Contexte lié à l'objectif :

La sécurité alimentaire et la maîtrise des risques sanitaires sont des responsabilités qui incombent à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs, et qui revêtent une importance capitale pour le Ministère. L'inspection des établissements alimentaires permet de surveiller et d'améliorer leur degré de responsabilisation à cet égard. Le Ministère a déployé des efforts pour maintenir un haut niveau de sécurité en ce qui concerne les aliments et a exercé une surveillance soutenue auprès des établissements alimentaires pour qu'ils maîtrisent les risques sanitaires et les maintiennent à un niveau de 95 % ou plus chaque année.

Indicateur 3.1 : Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires

(mesure de départ : 96 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	95 % annuellement	95 % annuellement	95 % annuellement	95 % annuellement
Résultats	96,9 % (Atteinte)	97,1 % (Atteinte)	97,2 % (Atteinte)	97 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats obtenus quant à la maîtrise des risques sanitaires sont à la mesure des efforts concertés et soutenus, autant du gouvernement que des établissements alimentaires. L'inspection des établissements alimentaires sert à surveiller et à améliorer le niveau de responsabilisation des entreprises.

La démarche du Ministère en matière d'inspection repose sur des méthodes d'enquête et de surveillance planifiées en fonction de la maîtrise des risques sanitaires d'un établissement. Cette méthode permet au Ministère de concentrer les efforts là où ils sont davantage requis, favorisant les gains d'efficacité.

OBJECTIF 4 : SOUTENIR L'OFFRE QUÉBÉCOISE D'ALIMENTS TRANSFORMÉS DE QUALITÉ

Contexte lié à l'objectif :

Pour accéder à certains marchés, les détaillants et les distributeurs exigent des entreprises de transformation alimentaire qu'elles détiennent des certifications attestant la salubrité de leurs aliments. Ces certifications incitent les entreprises à investir dans de nouveaux équipements ainsi que dans l'adaptation de leurs locaux et à modifier la gestion de leurs opérations. Ainsi, les transformateurs alimentaires québécois sont de plus en plus nombreux à vouloir mettre en place des systèmes de contrôle et de gestion de la qualité basés, notamment, sur la méthode d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (*Hazard Analysis Critical Control Points* [HACCP]) ou reconnus par l'Initiative mondiale de la salubrité alimentaire (*Global Food Safety Initiative* [GFSI]). En plus de rassurer les acheteurs, ces systèmes permettent de mieux contrôler les procédés de fabrication de même que les risques, et ils favorisent la réduction des pertes, entraînant ainsi un gain de productivité.

Le Ministère s'est engagé à aider les établissements de transformation alimentaire du Québec à mettre en place ou à améliorer les systèmes de contrôle et de gestion de la qualité qui contribuent à percer de nouveaux marchés et à favoriser la croissance sur les marchés. Le Ministère visait à faire passer de 34 (en 2018-2019) à 200 (en 2022-2023) le nombre d'établissements de transformation alimentaire appuyés dans la mise en place ou dans l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité.

Indicateur 4.1 : Nombre cumulé d'établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité

(mesure de départ : 34 en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70	110	150	200
Résultats	73 (Atteinte)	144 (Atteinte)	233 (Atteinte)	279 (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible cumulative de 200 projets pour l'année 2022-2023 est atteinte avec un total de 279 projets. Le Ministère a soutenu financièrement 46 nouveaux projets en 2022-2023 dans les établissements de transformation alimentaire québécois pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité.

Pour le secteur de la transformation alimentaire, on dénombre 41 nouveaux projets appuyés par le programme Transformation alimentaire (PTA) : robotisation et systèmes de qualité sous-volet 2.2, ainsi que 2 nouveaux projets dans le programme Compétitivité et environnement (PCE) volet 2; pour un total de 43 projets en 2022-2023. En ce qui a trait au secteur de la pêche et de l'aquaculture commerciales, 3 projets ont reçu un appui dans le cadre du sous-volet 2.2 : Renforcement de la salubrité et de la sécurité des aliments du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Indicateur 4.2 : Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé

(mesure de départ : 8 en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50	70	90	110
Résultats	51 (Atteinte)	87 (Atteinte)	117 (Atteinte)	138 (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible cumulative visée de 110 projets est atteinte pour l'année 2022-2023 avec 138 projets appuyés depuis 2019 2020. Le Ministère a soutenu financièrement 21 nouveaux projets en 2022-2023 pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés de bonne qualité nutritive.

Voici la provenance des 21 nouveaux projets :

- La dernière année du programme Alimentation santé 2018-2022, 10 nouveaux projets ont été financés en 2022 2023, soit 1 par l'entremise du volet 1, puis 9, par le volet 2.
- Le nouveau programme Alimentation santé 2022-2025, en vigueur depuis le 16 août 2022; 7 nouveaux projets ont été appuyés, soit 1 au volet 2 et 6 projets structurants au volet 3.
- Quatre ententes permettant de réaliser de nouvelles initiatives en rapport avec la cible d'amélioration de la qualité nutritive des aliments transformés au Québec. Ces ententes ont entre autres pour objectifs :
 - 1- d'accompagner les entreprises de transformation alimentaire en développant un outil numérique, appelé calculateur nutritionnel, qui leur permettra de prioriser leurs efforts de reformulation de produits;
 - 2- d'améliorer la qualité nutritive des aliments offerts par des restaurants et des cafétérias en maintenant une qualité gustative et des prix compétitifs;
 - 3- d'encourager les activités de promotion des aliments transformés de bonne qualité nutritive et les efforts des entreprises de transformation alimentaire dans l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire;
 - 4- de valoriser les entreprises de transformation alimentaire qui développent et commercialisent des aliments de bonne qualité nutritive.

Orientation 2 : Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur

OBJECTIF 5 : ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Contexte lié à l'objectif :

La Politique bioalimentaire vise 15 G\$ d'investissements par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire, d'ici 2025. De plus, le gouvernement a signifié sa volonté de stimuler les investissements dans le secteur bioalimentaire en y consacrant des sommes substantielles annoncées lors des discours sur les budgets, sommes auxquelles s'ajoute le Fonds des pêches du Québec 2019-2024.

Indicateur 5.1 : Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0,5 G\$	1 G\$	1,5 G\$	1,8 G\$
Résultats	0,7 G\$ (Atteinte)	1,2 G\$ (Atteinte)	1,9 G\$ (Atteinte)	2,6 G\$ (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, les investissements cumulés générés ont atteint la cible fixée à 1,8 G\$. Au total, les programmes du Ministère ont soutenu des investissements de près de 2,6 G\$ et ceux-ci sont répartis comme suit pour les trois secteurs bioalimentaires :

- Agricole : 1 305,1 M\$
- Transformation alimentaire : 1 185,4 M\$
- Pêcheries et aquaculture : 90,3 M\$

Au cours des dernières années, les investissements générés se sont accélérés davantage grâce à la reconduction de plusieurs programmes (initiative ministérielle « Productivité végétale » et Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité), à l'octroi d'aides financières dans le cadre du Programme de soutien au développement des entreprises serricoles et à l'Initiative ministérielle pour le développement des serres et des grands tunnels. La cible finale est donc atteinte.

OBJECTIF 6 : STIMULER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION COMME LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

L'appui des activités de recherche et d'innovation s'avère essentiel au développement du bioalimentaire, tant pour accroître la compétitivité des entreprises que pour satisfaire les attentes des marchés ou pour répondre aux enjeux sociétaux en proposant des solutions novatrices. Le financement concerté de projets structurants par plusieurs partenaires permet de soutenir des initiatives de plus grande envergure et de faire en sorte que le transfert des connaissances soit plus efficace lorsque ceux-ci sont impliqués. Les organismes, les établissements de recherche et les entreprises bénéficiant de l'aide du Ministère génèrent, avec la contribution de partenaires privés ou de fonds subventionnaires, de l'investissement dans le développement des technologies et des connaissances au bénéfice du secteur bioalimentaire.

Indicateur 6.1 : Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : 62 M\$ en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 M\$	140 M\$	200 M\$	275 M\$
Résultats	90,8 M\$ (Atteinte)	171,3 M\$ (Atteinte)	287,0 M\$ (Atteinte)	372,5 M\$ (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour la période 2019-2020 à 2022-2023, le milieu de la recherche et de l'innovation du secteur bioalimentaire a généré 372,5 M\$ d'investissements cumulés à la suite du soutien du MAPAQ. Les résultats ont permis au Ministère de dépasser sa cible de plus de 97 M\$.

En 2022-2023, 43 nouveaux projets de recherche et d'innovation ont été financés et une hausse des investissements de plus de 3,9 M\$ a été constatée au sein des centres de recherche et d'expertise soutenus par le MAPAQ. Notons également l'investissement de 5 M\$ découlant de l'entente avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies.

OBJECTIF 7 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR PROSPÉRITÉ ET DE LEUR DURABILITÉ

Contexte lié à l'objectif :

Les entreprises doivent adapter non seulement leurs pratiques, mais aussi l'ensemble de leurs fonctions entrepreneuriales en vue d'assurer leur pérennité et leur rentabilité. L'utilisation de services-conseils par les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires a notamment pour but de renforcer leur capacité à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Des efforts ont été consentis pour accroître la proportion d'entreprises accompagnées qui bénéficient de services-conseils diversifiés sur la période de 2019-2020 à 2022-2023. Un service-conseil est considéré comme diversifié lorsqu'au moins trois des quatre domaines d'intervention suivants sont utilisés par les entreprises : les techniques, l'agroenvironnement, la valeur ajoutée et la gestion.

Indicateur 7.1 : Proportion d'entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés

(mesure de départ : 14,7 % de 2015-2016 à 2018-2019)

	de 2016-2017 à 2019-2020	de 2017-2018 à 2020-2021	de 2018-2019 à 2021-2022	de 2019-2020 à 2022-2023
Cibles	17 %	17 %	20 %	23 %
Résultats	14,3 % (Non atteinte)	14,2 % (Non atteinte)	16,5 % (Non atteinte)	9,7 % (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023, une proportion de 9,7 % des entreprises participant au Programme services-conseils (PSC) a bénéficié de services-conseils diversifiés, ce qui porte le résultat sous la cible.

Au total, sur la même période, 17 377 entreprises agricoles ont utilisé des services-conseils dans le cadre du PSC. De ce nombre, 1 688 entreprises ont recouru à des services dans trois domaines d'intervention ou plus.

Afin de favoriser l'atteinte de la cible en 2022-2023, la coordination des services-conseils a procédé, en 2022, à l'embauche d'une firme de communication ayant pour mandat d'élaborer une stratégie marketing pour promouvoir le répertoire des dispensateurs, les réseaux Agriconseils et la multidisciplinarité des partenaires des réseaux. Les travaux de mise en œuvre ont débuté en 2022.

De plus, le répertoire est maintenant accessible par l'entremise d'une plateforme numérique permettant de mettre en relation les clients et les professionnels. Ainsi, le client peut trouver, selon ses besoins, les dispensateurs habilités à offrir des services dans un ou plusieurs domaines d'intervention disponibles au PSC.

Ces changements ont permis d'observer une augmentation soutenue d'entreprises agricoles bénéficiant du PSC par rapport aux périodes précédentes. Toutefois, cette augmentation ne s'est pas matérialisée en services-conseils diversifiés, car ces changements ont été amenés à la fin de la période étudiée (de 2019-2020 à 2022-2023), ne permettant pas à toutes les nouvelles entreprises agricoles bénéficiaires du PSC d'obtenir des services-conseils dans au moins trois des quatre domaines d'intervention visés.

OBJECTIF 8 : FORMER UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE POUR LES EMPLOYEURS DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

Le secteur bioalimentaire a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et suffisante pour demeurer concurrentiel, notamment dans un contexte de changements importants sur le plan des accords commerciaux internationaux. La formation de la main-d'œuvre est donc un élément clé de la réussite des entreprises. Le Ministère tirait avantage d'un levier d'intervention dont peu de ministères disposent pour agir sur la formation de la main-d'œuvre du secteur bioalimentaire : l'Institut de technologie agroalimentaire, dont les programmes sont entièrement consacrés à l'agroalimentaire. Dans le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre, l'Institut de technologie agroalimentaire entend améliorer le taux de diplomation de sa clientèle en formation initiale.

Indicateur 8.1 : Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire

(mesure de départ : 55,5 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012	Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012
Résultats	56,9 % (Atteinte)	61,4 % (Atteinte)	S.O.	S.O.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le 10 mars 2021, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), transformant l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) en organisme autonome avec un cadre institutionnel mieux adapté à sa mission éducative. L'ITAQ présentera sa propre reddition de comptes annuelle selon les dispositions législatives qui s'appliquent à son statut.

OBJECTIF 9 : CONTRIBUER À L'ATTÉNUATION DE LA RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

Lors des consultations menées dans le cadre du Sommet sur l'alimentation, ainsi qu'auprès des entreprises du secteur bioalimentaire, deux enjeux ont été soulevés : la productivité et la rareté de la main-d'œuvre. L'automatisation et la robotisation peuvent pallier ces enjeux, notamment dans les entreprises de transformation alimentaire. Le Ministère s'est donné la priorité d'intervenir dans ce secteur en soutenant la réalisation de projets de transformateurs québécois pour l'automatisation, la robotisation et l'implantation de nouvelles technologies, dans le but d'accroître la productivité de leur main-d'œuvre, de réduire leur charge d'exploitation et de faire face à l'accroissement de la concurrence découlant des accords et ententes de commerce. De plus, le Ministère favorise l'augmentation de la productivité des exploitations agricoles qui se spécialisent dans une production végétale ciblée en soutenant les investissements qui permettent d'améliorer l'efficacité de la main-d'œuvre, tout en favorisant une agriculture durable.

Indicateur 9.1 : Taux d'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises de transformation alimentaire et des activités de production végétale appuyées par le Ministère

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	+ 30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale	+ 30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale	+ 30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale	+ 30 % annuellement en transformation alimentaire + 50 % annuellement en production végétale
Résultats	43,5 % en transformation alimentaire (Atteinte) S.O.	70,5 % en transformation alimentaire (Atteinte) 58,6 % en production végétale (Atteinte)	55,3 % en transformation alimentaire (Atteinte) 60,7 % en production végétale (Atteinte)	44,5 % en transformation alimentaire (Atteinte) 61,4 % en production végétale (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Transformation alimentaire

En 2022-2023, 306 projets ont été appuyés dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité, pour une moyenne d'augmentation de 44,5 % du chiffre d'affaires par emploi. La cible d'augmentation de 30 % est donc atteinte.

Production végétale

Pour l'année 2022-2023, l'Initiative ministérielle « Productivité végétale » a permis le financement de 934 projets d'investissement dans les entreprises spécialisées en production végétale, générant une augmentation moyenne de 61,4 % du taux de productivité de la main-d'œuvre de ces entreprises. La cible d'augmentation de 50 % est donc atteinte.

OBJECTIF 10 : SOUTENIR LA RELÈVE ENTREPRENEURIALE DANS LE DÉMARRAGE ET L'ACQUISITION D'ENTREPRISES DANS LES SECTEURS AGRICOLE ET DE LA CAPTURE

Contexte lié à l'objectif :

Le secteur bioalimentaire n'échappe pas au phénomène démographique de vieillissement de la population québécoise. L'avenir de ce secteur passe nécessairement par une relève suffisante et bien formée ainsi que par l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs. Le Ministère accompagne les jeunes entrepreneurs agricoles et les jeunes pêcheurs dans leur projet d'établissement.

Indicateur 10.1 : Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement

(mesure de départ : 442 en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	470	660	680	700
Résultats	646 (Atteinte)	827 (Atteinte)	962 (Atteinte)	1 020 (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, 1 020 entrepreneurs de la relève ont été soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement, soit 993 pour le secteur agricole et 27 pour le secteur de la pêche (capture). La cible finale 2022-2023 a donc été atteinte.

En ce qui concerne l'agriculture, l'atteinte de la cible s'explique une nouvelle fois par le maintien d'un engouement pour le secteur. Les conseillers et conseillères ont maintenu leurs efforts dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs qui démarrent leurs activités en les aidant à bien ficeler leur projet et en les orientant vers d'autres professionnels, selon le besoin, et d'autres programmes disponibles.

Le Ministère a appuyé 27 entrepreneurs de la relève dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur de la pêche, et ce, par l'entremise du Programme de soutien à l'achat d'une première entreprise de pêche commerciale 2018-2023. Dans le cas du homard, ce résultat peut être attribuable en partie à une augmentation au cours des dernières années des volumes et des prix au débarquement pour les régions maritimes, ce qui constitue un incitatif intéressant pour les jeunes pêcheurs souhaitant acquérir des entreprises rentables. Dans ce contexte, le Programme du Ministère est venu appuyer les nouveaux entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets.

OBJECTIF 11 : SOUTENIR LA CROISSANCE DU SECTEUR BIOLOGIQUE

Contexte lié à l'objectif :

Le marché des aliments biologiques est en pleine expansion, mais une diminution de la demande de produits biologiques a récemment été observée, dans un contexte marqué par l'inflation et l'incertitude économique. Les produits biologiques répondent aux préoccupations grandissantes des consommateurs en matière de protection de l'environnement, de santé, de bien-être animal et d'approvisionnement local. Toutefois, dans plusieurs catégories de produits, l'offre québécoise d'aliments biologiques n'est pas suffisante pour répondre à la demande croissante des consommateurs et des transformateurs.

La Politique bioalimentaire comporte une cible qui consiste à doubler la superficie en production biologique au cours de la période 2016-2025 pour atteindre 98 000 hectares (ha). Avec des superficies de 98 407 hectares en 2019, cette cible a été atteinte avant 2025. D'ailleurs, à la rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire qui s'est tenue le 31 mai 2019, il a été convenu de réviser la cible en 2020. Le Ministère s'était donc donné la cible d'une croissance qui atteindrait 121 000 hectares à l'horizon 2022.

Indicateur 11.1 : Superficies en production biologique

(mesure de départ : 84 985 ha en 2018)

	2019	2020	2021	2022
Cibles	100 000 ha	107 000 ha	114 000 ha	121 000 ha
Résultats	98 407 ha (Non atteinte)	108 748 ha (Atteinte)	113 267 ha (Non atteinte)	121 372 ha (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022

Avec 121 372 hectares (ha) en culture et en pâturages biologiques, la cible 2022 concernant la superficie en production biologique a été atteinte.

Le secteur des aliments biologiques présente des occasions d'affaires pour les entreprises québécoises. Pour accompagner les entreprises à saisir ces occasions d'affaires, le Ministère ainsi que La Financière agricole du Québec offrent des mesures d'appui aux entreprises en conversion et à celles en production biologique. Ce soutien a permis, pour la période de 2019 à 2022, de développer de façon significative le secteur biologique et de faire du Québec le chef de file au pays.

OBJECTIF 12 : APPUYER LA RESPONSABILISATION DES ÉLEVEURS DANS L'IMPLANTATION DES BONNES PRATIQUES RECONNUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Contexte lié à l'objectif :

Les préoccupations et les enjeux relatifs à la santé et au bien-être des animaux sont grandissants et influent simultanément sur la santé humaine, les exigences en matière de commerce, la rentabilité des entreprises et le choix des consommateurs. La mondialisation des marchés de même que les changements climatiques et démographiques accentuent la pression sur le statut sanitaire des élevages québécois. Pour permettre d'y faire face, des outils efficaces de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies doivent être développés pour assurer à l'industrie une pérennité et une stabilité économiques. Par ailleurs, les nouvelles préoccupations des consommateurs exigent que les interventions publiques soient davantage axées sur les enjeux fondamentaux que sont le bien-être des animaux et l'antibiorésistance⁵.

Plusieurs interventions du Ministère portent sur l'amélioration durable de la santé et du bien-être des animaux. Il mise en particulier sur la responsabilisation des producteurs par une plus grande sensibilisation et par un accompagnement structuré dans l'adoption de pratiques recommandées en matière de prévention et de contrôle, y compris la biosécurité, l'utilisation judicieuse des médicaments et le maintien du bien-être des animaux.

Indicateur 12.1 : Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux

(mesure de départ : 7 619 visites au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	50 %	70 %	100 %
Résultats	43 % (Atteinte)	78 % (Atteinte)	113 % (Atteinte)	165 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2023, 12 551 visites ont été réalisées dans les secteurs des bovins, des porcins, des petits ruminants, des abeilles et des poissons d'élevage, ce qui correspond à un accroissement de 165 % de la situation de départ établie à 7 619 visites. Les principales actions ayant permis d'atteindre les résultats sont l'augmentation du nombre de campagnes offertes aux producteurs, la possibilité de refaire les campagnes annuellement, des thématiques axées sur les besoins de l'industrie et la collaboration des partenaires externes.

5. Selon le Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé, « l'antibiorésistance désigne la capacité d'un micro-organisme à résister aux effets des antibiotiques » (page 44).

OBJECTIF 13 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT PERMETTANT L'ADOPTION DE PRATIQUES DURABLES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES

Contexte lié à l'objectif :

L'évolution de l'agriculture visant l'intensification de la production agricole par rapport aux facteurs de production (eau, sol) et le recours aux intrants (pesticides, fertilisants) ont contribué à accroître l'empreinte environnementale du secteur agricole. Les efforts portant sur l'adoption de pratiques agricoles durables par les entreprises, telles que l'utilisation rationnelle et judicieuse des pesticides ou les pratiques permettant le maintien de la santé et la conservation des sols, constituent des pierres d'assise des interventions en agriculture durable. De plus, pour répondre aux préoccupations sociétales dans ce domaine, le secteur agricole doit aussi accroître l'adoption de pratiques durables, notamment pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques.

Indicateur 13.1 : Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables

(mesure de départ : 7 522 entreprises en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	5 %	10 %	15 %	20 %
Résultats	5,1 % (Atteinte)	8,8 % (Non atteinte) (COVID-19)	11,9 % (Non atteinte) (COVID-19)	24,5 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, le taux cumulé d'accroissement de 24,5 % est un résultat supérieur à la cible de 20 %. L'ajout de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, mesure phare du Plan d'agriculture durable 2020-2030, contribue à l'atteinte de la cible. Cette Initiative a été déployée pour la première fois en février 2022. La période d'inscription de mars 2023 a d'ailleurs permis la participation de plus de 1 000 entreprises additionnelles portant le nombre total à plus de 2 800 entreprises participantes.

OBJECTIF 14 : APPUYER LA MOBILISATION DES PARTENAIRES DES TERRITOIRES AUTOUR DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

À l'échelle régionale, les exercices de planification du secteur bioalimentaire prennent généralement appui sur les plans de développement de la zone agricole en donnant la priorité aux actions communes. Cette démarche de planification a permis de constater certains enjeux communs à plusieurs municipalités régionales de comté (MRC), pour lesquels la mise en œuvre d'actions pouvait être transférée à une échelle territoriale différente.

Une démarche de planification concertée, telle qu'une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, mène à l'établissement d'une vision partagée par différents acteurs et à la détermination d'axes d'intervention servant de base aux échanges et permettant de donner la priorité aux actions cohérentes à mettre en avant. Le travail en synergie et la mise en œuvre d'actions communes permettent d'optimiser les ressources, tant humaines que financières, et de maximiser la cohérence des interventions.

Indicateur 14.1 : Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire

(mesure de départ : 71 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	90 %	90 %	95 %
Résultats	85 % (Atteinte)	90 % (Atteinte)	90 % (Atteinte)	95 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, 95 % des MRC étaient engagées dans une entente sectorielle de développement bioalimentaire. La signature d'une toute nouvelle entente dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue a permis d'inscrire cinq nouvelles MRC dans cette concertation.

La croissance du taux d'engagement des MRC démontre bien leur mobilisation, ainsi que celle des autres partenaires, à poursuivre le développement du secteur bioalimentaire autour des priorités établies. Les directions régionales du MAPAQ jouent un rôle stratégique important dans le maintien de cette mobilisation afin de contribuer à la valorisation du territoire et au développement du secteur bioalimentaire.

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION ADAPTÉE À UN ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES ÉVOLUTIF

Orientation 3 : Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

OBJECTIF 15 : MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE À L’ÉGARD DE LA PRESTATION DE SERVICES

Contexte lié à l’objectif :

Le Ministère a entrepris un virage dans la mesure de la satisfaction de sa clientèle, en s’assurant d’obtenir des données représentatives pour chacun des segments. Ainsi, au cours de la période s’étendant de 2019-2020 à 2022-2023, il a mesuré la satisfaction des divers segments de sa clientèle en les consultant, de façon ponctuelle et ciblée, pour s’adapter à leurs besoins et à leurs attentes de façon continue et, en définitive, améliorer l’expérience client. Pour ce faire, il travaille autant les aspects communicationnels que les procédures administratives. À ce titre, le Ministère a déployé un plan d’action pour optimiser la gestion de ses programmes. Cette optimisation devrait se traduire, notamment, par une meilleure qualité des services.

Indicateur 15.1 : Taux de satisfaction à l’égard de la prestation de services par segment de clientèle

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Mesure initiale	Aucun sondage prévu pour 2020-2021	Aucun sondage prévu pour 2021-2022	Égal ou supérieur à 8,5/10
Résultats	Taux de satisfaction moyen de 8,5/10	S.O.	S.O.	Taux de satisfaction moyen de 8,3/10

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, 1 366 clients du MAPAQ représentant quatre clientèles réparties entre six services offerts ont été sondés quant à leur satisfaction envers les services reçus durant l’année. Cette collecte a permis de déterminer que le taux moyen de satisfaction de la clientèle était de 8,3 sur 10.

Au cours des quatre années couvertes par le Plan stratégique 2019-2023, un changement d’orientation quant à l’outil de mesure a été entrepris au sein de l’organisation. En effet, le Ministère s’est doté d’une stratégie de sondage électronique, délaissant la collecte téléphonique de grande envergure, plus coûteuse. Les sondages électroniques permettent de :

- Sonder les clientèles plus fréquemment et à moindre coût;
- Sonder des groupes spécifiques à des dates qui leur conviennent (par exemple, éviter de sonder les agriculteurs l’été);
- Adapter les questionnaires aux services reçus – ils seront donc plus courts et plus faciles à comprendre;
- Maximiser la confidentialité des données puisqu’aucun tiers externe ne manipule de renseignements personnels confidentiels.

Cela dit, étant donné les changements méthodologiques importants, il n'est pas possible de faire une comparaison directe entre les résultats de 2019-2020 et ceux de 2022-2023. Il n'est donc pas possible de confirmer l'atteinte ou non de la cible.

Le Ministère déploiera toutefois un plan d'action visant l'amélioration de la satisfaction de la clientèle sur la base des résultats de 2022-2023 et l'indicateur a été reconduit dans le Plan stratégique 2023-2027.

OBJECTIF 16 : RÉDUIRE LE COÛT DES FORMALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Contexte lié à l'objectif :

Le gouvernement du Québec veut diminuer le fardeau administratif et les délais pour les citoyens et les entreprises. La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif assujettit le Ministère au suivi annuel du coût des formalités administratives touchant les entreprises. Il travaille à faciliter la vie de sa clientèle, entre autres en réduisant graduellement le coût de certaines formalités réglementaires et administratives.

Tenant compte des préoccupations gouvernementales en matière d'évolution du cadre légal et réglementaire, pendant la période de 2019-2020 à 2022-2023, le Ministère a poursuivi ses efforts ayant pour but d'assurer un environnement compétitif et adapté pour les entreprises du secteur bioalimentaire. Ainsi, ses efforts se sont concentrés, notamment, sur les permis des secteurs du commerce de détail et de la restauration, sur le renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles et sur la simplification de l'administration du crédit de taxes foncières agricoles.

Indicateur 16.1 : Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	D'ici 2022-2023 : 20 % (commerce de détail et restauration) 20 % (enregistrement des exploitations agricoles) 40 % (crédit de taxes foncières agricoles)			
Résultats	Commerce de détail et restauration : 5,5 %	Commerce de détail et restauration : 17,3 %	Commerce de détail et restauration : 20,4 % (Atteinte)	Commerce de détail et restauration : 20,9 % (Atteinte)
	Enregistrement des exploitations agricoles : 0,6 %	Enregistrement des exploitations agricoles : 30,4 % (Atteinte)	Enregistrement des exploitations agricoles : 39,9 % (Atteinte)	Enregistrement des exploitations agricoles : 43,7 % (Atteinte)
	Crédit de taxes foncières agricoles : 1,5 %	Crédit de taxes foncières agricoles : 5,4 %	Crédit de taxes foncières agricoles : 29,2 %	Crédit de taxes foncières agricoles : 31,2 % (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Commerce de détail et restauration

Le résultat de l'année 2022-2023 montre que la cible a été atteinte pour le volet « commerce de détail et restauration ». Le développement de la culture numérique semble avoir favorisé l'utilisation des outils électroniques par la clientèle. En effet, 23 843 renouvellements de permis ont été réalisés à partir du service de renouvellement en ligne comparativement à 23 230 pour l'année précédente.

Enregistrement des exploitations agricoles

En 2022-2023, aucune action identifiée en début d'exercice n'a pu être réalisée (simplification de la fiche, développement de la prestation électronique de services [PES]). La réduction observée résulte de deux facteurs principaux, soit le caractère permanent (au lieu de triennal) de l'enregistrement des exploitations agricoles et le fait que la clientèle a davantage utilisé le télécopieur ou le courriel.

Crédits de taxes foncières agricoles

En 2022-2023, la réduction observée résulte de l'abandon du formulaire de consentement relatif à l'échange de renseignements entre le MAPAQ et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour valider la condition de l'écoconditionnalité. La cible finale n'est pas atteinte, mais les travaux se poursuivent et les prochains gains administratifs seront observables lorsque la solution informatique sera complétée.

OBJECTIF 17 : OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL

Contexte lié à l'objectif :

Le contexte de rareté de main-d'œuvre et l'intérêt pour le mieux-être en milieu de travail constituent des éléments qui nécessitent la mise en place de mesures favorisant l'attraction, la rétention et la mobilisation du personnel.

Des actions ont été mises en place par le Ministère pour soutenir les gestionnaires et le personnel dans le maintien ou l'amélioration de différents aspects liés au développement des compétences ainsi qu'à un milieu de travail sain, sécuritaire et stimulant permettant le déploiement du plein potentiel des personnes. Une stratégie globale d'acquisition des talents et de développement des compétences a notamment été mise en place.

Pour l'obtention d'une vue d'ensemble de la situation actuelle en matière de santé et de qualité de vie au travail, différents aspects ont été mesurés. Par exemple, la reconnaissance au travail, le soutien du gestionnaire, l'engagement, les occasions de développement professionnel, l'autonomie, la clarté des rôles, la maîtrise des outils numériques, le stress et l'équilibre entre le travail et la vie privée ont été évalués.

Indicateur 17.1 : Indice de qualité de vie au travail

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Mesure initiale	Mesure initiale	Note globale de 3,95/5 ⁶	Note globale de 4,00/5
Résultats	Aucun sondage réalisé (COVID-19)	Note globale de 3,84/5 (Atteinte)	Note globale de 4,00/5 (Atteinte)	Note globale de 4,09/5 (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le troisième sondage mesurant la qualité de vie au travail a été réalisé auprès de l'ensemble du personnel du 21 au 31 mars 2023. Le résultat global est de 4,09/5, ce qui démontre une amélioration de 0,09 depuis la dernière mesure en mars 2022. Cette note se situe dans la zone d'excellence de l'Indice Klimat, ce qui signifie que les répondants ont une opinion positive et claire au sujet de la qualité de vie au travail. Des actions sectorielles et ministérielles ont permis d'atteindre ce résultat. Par exemple, un comité ministériel a été mis en place et des groupes de discussion avec les employés ont été tenus afin d'identifier des actions concrètes permettant d'améliorer leur expérience au Ministère.

6. Le libellé des cibles 2021-2022 et 2022-2023 a été quantifié. Pour 2021-2022, l'« amélioration progressive par rapport à la mesure initiale » est chiffrée par une note globale de 3,95/5.

OBJECTIF 18 : HAUSSER L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES PAR LA CLIENTÈLE

Contexte lié à l'objectif :

L'allègement des formalités administratives et les besoins actuels de la clientèle et des partenaires du Ministère demandent une prestation électronique de services efficace. L'offre actuelle et son utilisation doivent aussi être rehaussées en fonction des orientations gouvernementales, en particulier celles de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale. Le Ministère avait pour objectif de moderniser et réviser sa prestation de services en ligne. Les services visés par cette modernisation sont les transactions qui requièrent un paiement, notamment les demandes de permis pour les établissements alimentaires. Les efforts accomplis en ce sens devaient contribuer à la réduction du coût des formalités réglementaires et administratives et à l'amélioration de la productivité interne.

Indicateur 18.1 : Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés

(mesure de départ : 33 % en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	34 %	40 %	45 %	75 %
Résultats	36 % (Atteinte)	44 % (Atteinte)	48 % (Atteinte)	47 % (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Cet indicateur vise quatre services, lesquels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Services visés	Nombre de transactions en 2022-2023	Pourcentage de transactions réalisées en prestation électronique
Demande d'accès à l'information qui requiert un paiement	0	0 %
Renouvellement des permis légers	39 360	62 %
Demande de permis	11 127	0 %
Demande d'analyse tarifée au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection	1 292	0 %
Ensemble des services	51 779	47 %

D'une part, un plus grand nombre de transactions totales par rapport aux transactions électroniques explique le maintien relatif du résultat obtenu en 2022-2023 comparativement à celui de 2021-2022. En effet, le nombre total de transactions est passé de 47 933 en 2021-2022 à 51 779 en 2022-2023.

D'autre part, le calendrier de la livraison des services informatiques et la portée des travaux initialement prévus ont été revus et ont eu des impacts sur la date de mise en service, ce qui porte le résultat sous la cible.

La livraison de services communs horizontaux à l'ensemble des clientèles du MAPAQ est maintenant priorisée. Par conséquent, les prestations électroniques de services prévues dans les services visés seront livrées après le 31 mars 2023.

Mentionnons que :

- pour le service « demande d'analyse tarifée au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection », depuis l'année financière 2021-2022, la clientèle peut soumettre ses demandes et en faire le suivi par la voie d'une prestation électronique. Il ne manque que la solution de paiement pour que les demandes d'analyse tarifées soient traitées de manière entièrement électronique.
- pour le service « renouvellement des permis légers », le pourcentage de transactions réalisées en prestation électronique est passé de 48 % à 62 % entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2023 (augmentation de 29 %), principalement dû à la sensibilisation et aux changements d'habitudes de la clientèle durant les années de la pandémie.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère s'est engagé à faire un suivi des résultats relatifs à la satisfaction de ses clientèles et à l'efficacité du traitement de leurs demandes à l'indicateur 15.1 du plan stratégique (voir la section 2.1).

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Le gouvernement du Québec a pris l'engagement de renforcer ses relations avec les citoyens et de leur offrir des services de qualité en harmonie avec leurs besoins et au meilleur coût possible. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation souscrit entièrement à cette orientation en vue d'améliorer de manière continue la qualité des services qu'il fournit à la population du Québec et à ses clientèles.

Dans sa plus récente Déclaration de services aux citoyens (DSC), publiée à l'automne 2021, le Ministère, ainsi que toute son équipe, a réaffirmé son engagement à fournir en toute circonstance à ses clientèles des services accessibles, courtois, rigoureux, transparents, équitables et simplifiés.

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : 31 octobre 2021

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Engagement relatif aux services téléphoniques Répondre à votre demande d'information générale dans un délai de 3 minutes.	85 % des appels	90 % des appels ont eu un délai d'attente de 3 minutes ou moins (délai moyen de 1 minute) (Atteinte)	88 % des appels ont eu un délai d'attente de 3 minutes ou moins (délai moyen de 1 minute) (Atteinte)

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Engagement relatif aux demandes d'accès Répondre à votre demande d'accès à l'information dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	100 % des demandes	100 % des demandes ont obtenu une réponse dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Atteinte)	100 % des demandes ont obtenu une réponse dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Atteinte)
Engagement sur le traitement des plaintes Traiter votre plainte dans un délai de 20 jours ouvrables, conformément à la Politique ministérielle de gestion des plaintes.	100 % des plaintes	100 % des plaintes ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables (Atteinte)	86 % des plaintes ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables (Non atteinte)

Explication des résultats obtenus

Pour les plaintes traitées en première instance par le Ministère, un délai moyen de 11 jours ouvrables a été observé. Pour l'année 2022-2023, trois de ces plaintes ont été traitées dans un délai de plus de 20 jours ouvrables. Dans les trois cas, elles ont été traitées en 22 jours ouvrables. Pour l'année 2023-2024, le Ministère procédera à de la sensibilisation auprès des membres de son personnel sur le respect des délais de traitement.

Suivi 2022-2023 des plaintes sur la qualité des services

Catégories	Première instance	Deuxième instance ⁷
Reçues	28	4
Traitées	27	2
Fondées	6	2
Délai moyen de traitement (jours ouvrables)	11	22

7. Les demandes de révision de décisions des programmes d'aide financière n'ont pas été comptabilisées comme étant des plaintes sur la qualité des services, bien que le canal de deuxième instance les traite selon les mêmes paramètres.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022	2022-2023	Écart
Développement régional et développement durable	466	460	-6
Pêches et aquaculture commerciales	55	51	-4
Transformation et politiques bioalimentaires	97	53	-44
Sécurité des aliments et santé animale	500	500	0
Direction et services à la gestion	300	329	29
Total	1 418	1 393	-25

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021	2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	926 906 \$	859 491 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	191 048 \$	112 187 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	120 707 \$	43 477 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	109 525 \$	142 613 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	35 556 \$	31 783 \$

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale (%)	1,4	1,1
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	2,7	1,3
Professionnel	3,9	3,3
Fonctionnaire	8,4	5,3
Total ⁸	5,8	4,0
Somme allouée par personne ⁹	1 494 \$	1 062 \$

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire (%)	10,7	10,6	12,3

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	70	44	36

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023
98	44

8. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

9. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 ¹⁰ (000 \$) [1]	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ¹¹ (000 \$) [2]	Écart (000 \$) [3] = [2] - [1]	Dépenses réelles 2021-2022 ¹² (000 \$) [4]
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments				
Direction et administration	64 474,8	75 603,7	11 128,9	72 819,6
Développement régional et développement durable	196 691,6	218 040,4	21 348,8	202 081,2
Transformation et politiques bioalimentaires, main-d'œuvre, recherche et innovation	134 531,1	116 952,2	(17 578,9)	119 654,6
Pêches et aquaculture commerciales	18 118,0	21 753,3	3 635,3	17 437,9
Remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles	209 480,6	230 272,4	20 791,8	200 274,4
Formation bioalimentaire	0,0	0,0	0,0	47 802,8
Santé animale et inspection des aliments	59 860,8	73 819,4	13 958,6	69 599,8
Modification comptable - Paiements de transfert	0,0	0,0	0,0	(206,3)
SOUS-TOTAL - Programme 1	683 156,9	736 441,4	53 284,5	729 464,0
Mesures du Budget 2022-2023	14 000,0	0,0	(14 000,0)	0,0
Total - Programme 1	697 156,9	736 441,4	39 284,5	729 464,0
Programme 2- Organismes d'État¹³				
La Financière agricole du Québec	382 229,4	372 229,4	(10 000,0)	372 118,6
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	32 722,2	36 381,4	3 659,2	25 534,8
Total - Programme 2	414 951,6	408 610,8	(6 340,8)	397 653,4
Total APA	1 112 108,5	1 145 052,2	32 943,7	1 127 117,4

Les écarts entre le budget de dépenses 2022-2023 et les dépenses prévues au 31 mars 2023 s'expliquent par des virements ou transferts de crédits ou, le cas échéant, des recours au Fonds de suppléance qui ont été autorisés par le Conseil du trésor, ainsi que par des crédits au net prévus au Programme 1.

10. Budget de dépenses 2022-2023 – Crédits et dépenses des portefeuilles.

11. Dépenses préliminaires puisque les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

12. Comptes publics 2021-2022

13. Considérant uniquement l'aide financière versée par le Ministère à La Financière agricole du Québec et à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, deux organismes non budgétaires, et excluant la Commission de protection du territoire agricole ainsi que la Régie des marchés agricoles et alimentaires, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et qui rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Principales réalisations en ressources informationnelles en 2022-2023

La sécurité est une priorité au sein de l'organisation. Dans cette perspective, le Centre opérationnel de cyberdéfense (COCD) a été mis en place, proposant un espace de collaboration entre tous les organismes du portefeuille. Cette unité s'assure de la prise en charge des exigences de sécurité, afin de protéger les actifs informationnels du Ministère. D'ailleurs, le Ministère a pourvu des postes stratégiques au sein du COCD.

Aussi, des efforts pour la planification et la mise en place de solutions en matière de sécurité ont été déployés, respectant ainsi les meilleures pratiques. La mise à jour en continu de la sécurité des infrastructures du Ministère (par exemple : la surveillance, les pare-feux, etc.) a permis d'assurer un environnement fonctionnel et sécuritaire à son personnel et à sa clientèle.

Une grande portion des dépenses en 2022-2023 concerne les activités d'entretien et d'amélioration des systèmes de mission et de soutien du Ministère, ce qui a permis d'assurer à la fois l'accès aux systèmes pour les employés, mais aussi de répondre aux besoins d'amélioration des utilisateurs des systèmes.

Des efforts ont également été déployés pour l'entretien et l'amélioration de la télécommunication et de la téléphonie. Ces efforts regroupent les activités telles que l'évolution du réseau informatique, la coordination de l'utilisation des différentes technologies de télécommunication et l'implantation optimale de l'ensemble des composants des services de télécommunication du Ministère.

Finalement, le Ministère a poursuivi ses investissements en acquisitions d'équipement informatique totalisant près de 3 100 000 \$, assurant aux employés du MAPAQ un accès à des appareils toujours performants et sécuritaires. Le reste des investissements touche surtout les projets informatiques, qui eux s'élèvent à près de 450 000 \$.

Valeur induite par les ressources informationnelles sur la performance organisationnelle

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

Types de compte	Budget autorisé (000 \$)	Coût réel (000 \$)	Coût réel (%)
Dépenses	22 271,1	22 795,8	102
Investissements	6 014,0	3 606,9	60
Total	28 285,1	26 402,7	93

4. LES ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	162 762	-	162 762	89
Personnel professionnel	1 314 971	13 841	1 328 812	728
Personnel infirmier	-	-	-	-
Personnel enseignant	-	-	-	-
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	923 491	10 366	933 857	511
Agents de la paix	-	-	-	-
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	8 905	216	9 121	5
Total 2022-2023	2 410 129	24 423	2 434 552	1 333
Total 2021-2022			2 433 624	1 333

Le niveau d'effectifs fixé par le Conseil du trésor, qui est de 2 479 183 heures rémunérées (1 357 en équivalents temps complet [ETC]), a été respecté.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	1	90 000,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	47	44 051 494,62 \$
Total des contrats de service	48	44 141 494,62 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable de transition 2021-2022 (prolongation pour la période 2022-2023)

ACTION 1 : Développer le Réseau québécois de recherche en agriculture durable

Indicateur	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Développement du Réseau québécois de recherche en agriculture durable	Un deuxième appel de projets du Programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable	Appel de projets lancé	Atteinte

ACTION 2 : Accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales

Indicateur	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Nombre cumulé d'entreprises engagées dans l'implantation de pratiques agricoles durables	2 815	2 862	Atteinte

ACTION 3 : Appuyer l'implantation de pratiques agroenvironnementales en région

Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Nombre de projets des plans d'action régionaux du Plan d'agriculture durable mis en œuvre	75	137	Atteinte
Nombre de participants aux activités de transfert en agroenvironnement employant des ressources du MAPAQ	25 000	14 265	Non atteinte

ACTION 4 : Établir une convention d'aide financière en appui à la réduction des émissions de méthane entérique dans le secteur de la production laitière

Indicateur	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage d'établissement d'une convention d'aide financière	75 %	100 %	Atteinte

ACTION 5 : Développer l'aide financière aux entreprises bioalimentaires en appui à l'adoption de pratiques d'affaires responsables

Indicateur	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Nombre de nouvelles mesures ministérielles annoncées	2	2	Atteinte

ACTION 6 : Élargir la conditionnalité de l'aide financière aux entreprises pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques sur le plan de l'environnement et du bien-être animal

Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage de réalisation des travaux préalables à la mise en œuvre d'une nouvelle mesure de conditionnalité (bandes riveraines)	100 %	0 % ¹⁴	Non atteinte
Informations indicatives, normes et critères relatifs à la durabilité dans l'élaboration de programmes d'aide financière	Mise à jour du gabarit ministériel de programme sous l'angle de la durabilité	Gabarit mis à jour	Atteinte
Formation sur la prise en compte de la durabilité dans l'élaboration de programmes d'aide financière	Dépôt d'un plan de formation ministériel	Plan déposé	Atteinte

ACTION 7 : Développer les connaissances en appui à l'adoption de pratiques d'affaires responsables dans l'industrie bioalimentaire

Indicateur	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage de réalisation des études sur l'adoption de pratiques d'affaires responsables (gouvernance environnementale et sociale; et démarches sectorielles)	75 %	75 %	Atteinte

14. Le contrat avec la firme pour réaliser les travaux préalables a été signé le 31 mars 2023; la réalisation de ces travaux est prévue au cours des prochains mois.

ACTION 8 : Documenter les enjeux liés à la réduction de l’empreinte environnementale et carbone de secteurs et de procédés ciblés touchant l’industrie bioalimentaire

Indicateur	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage de réalisation des études sur des secteurs et des procédés ciblés (lait, bovins, serres, biométhanisation et séquestration du carbone des sols agricoles)	100 %	100 %	Atteinte

ACTION 9 : Améliorer les connaissances sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans des domaines ciblés

Indicateur	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Réalisation d’un rapport de recherche préliminaire sur les initiatives prometteuses de réduction au Québec	Rapport de recherche préliminaire terminé	Rapport préliminaire en cours	Non atteinte

ACTION 10 : Contribuer à l’amélioration des infrastructures d’entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec

Indicateur	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Mise en place d’un second programme de financement géré par les Banques alimentaires du Québec	Second programme de financement mis en place	Programme mis en place	Atteinte

Action 11 : Établir une situation de départ de la gestion responsable au Ministère pour les volets ciblés

Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage de réalisation du diagnostic pour le volet mobilité	100 %	100 %	Atteinte
Pourcentage de réalisation d’un plan d’action en gestion durable des acquisitions, des bâtiments, de la mobilité et des matières résiduelles au MAPAQ	70 %	70 %	Atteinte

Action 12 : Améliorer la démarche d'intégration du développement durable dans la gouvernance organisationnelle

Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies ou programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 %	100 %	Atteinte
Pourcentage de réalisation des améliorations apportées aux outils ciblés de la démarche d'intégration du développement durable	100 %	100 %	Atteinte

Action 13 : Positionner le secteur bioalimentaire en regard des défis de durabilité associés à la Stratégie des marchés publics et à la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois

Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Critères de durabilité inclus aux contrats d'achat d'aliments sur le marché institutionnel québécois	Dépôt d'un document de positionnement du MAPAQ	Travaux débutés avec le Centre d'acquisitions gouvernementales portant sur les leviers offerts par le développement durable afin de favoriser l'achat d'aliments québécois, sains et écoresponsables dans le cadre des appels d'offres publics	Non atteinte
Réalisation d'une mission sur les approches et les pratiques en matière de politique d'achat publique en alimentation au Danemark	Dépôt du rapport de mission	Rapport déposé	Atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Actions ou réponses liées aux priorités régionales

L'objectif central de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (SAOVT), en ce qui concerne le MAPAQ, vise à ce que le Ministère réponde aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire et travaille à faire avancer les dossiers prioritaires des régions. Cette section rend compte, par région, des différentes réponses du MAPAQ aux priorités identifiées dans le cadre de la SAOVT 2018-2022 et présente l'état de réalisation de chacune d'elles.

L'état d'avancement général des actions en réponse aux priorités régionales se résume ainsi :

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Nouvelles actions (nombre)	Actions modifiées (nombre)	Total (nombre)
17	0	1	67	6	51	2	0	0	127

01- BAS-SAINT-LAURENT

Priorité : Agir pour l'attractivité de la région

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du Comité agrotourisme de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent	Réalisée
Réaliser un inventaire et une caractérisation des bâtiments agricoles inutilisés pour des fins agricoles au Bas-Saint-Laurent	Abandonnée

Priorité : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Actions/Réponses	État de la réalisation
Accompagner la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent dans le déploiement du projet d'incubateur d'entreprises agricoles de la région	En cours
Réaliser un salon de l'établissement pour la relève agricole	Réalisée
Collaborer à la mise en place d'une formation adaptée au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	En suspens

Priorité : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du comité biologique de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent	En cours
Planifier un déploiement à plus grande échelle du projet de cohorte en développement durable	En cours
Collaborer au projet de valorisation des terres agricoles dévalorisées par l'implantation de panic érigé afin de répondre au besoin de litière dans la région du Bas-Saint-Laurent	Réalisée

02- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Priorité : Consolider la main-d'œuvre

Actions/Réponses	État de la réalisation
Appuyer l'instauration d'un service d'un travailleur de rang sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Réalisée
Soutenir la mise en place d'une coopérative offrant un service de remplacement agricole	Réalisée

Priorité : Assurer le développement des communautés

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer à la démarche Borée qui vise l'augmentation de l'autonomie alimentaire	En cours
Favoriser le Projet de mutualisation du transport et de l'approvisionnement	Réalisée

Priorité : Positionner l'agriculture et l'agroalimentaire

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer à la stratégie de positionnement Zone boréale	En cours
Transformer le Saguenay-Lac-Saint-Jean grâce à l'agriculture durable	En cours
Réaliser un diagnostic territorial du développement de la production biologique au Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'évaluation des potentialités de la conversion à l'agriculture biologique pour les entreprises agricoles et agroalimentaires de la région	Réalisée

03- CAPITALE-NATIONALE

Priorité : Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

Actions/Réponses	État de la réalisation
S'impliquer de manière soutenue dans la mise en œuvre de l'entente sectorielle portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires visant principalement à accroître l'offre et l'accessibilité de produits agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis aux consommateurs	Réalisée
Favoriser le maillage entre des grossistes en distribution alimentaire, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans afin de positionner des produits de la région dans le milieu de l'hôtellerie, de la restauration et de l'institutionnel et dans le commerce alimentaire au détail	En cours
Consolider les activités du camp d'entraînement agricole de la région	En cours

Priorité : Développer les infrastructures touristiques

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme	En cours
Appuyer le rayonnement et le développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand dans la région de Québec	En cours

04- MAURICIE

Priorité : Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir la régionalisation de l'initiative Mauricie Récolte.	En cours
Participer activement à la mise en place d'un réseau de partenaires engagés dans l'accès à la saine alimentation pour tous	Réalisée
Soutenir financièrement et professionnellement le démarrage de trois projets d'incubateurs d'entreprises agricoles et agroalimentaires :	
MRC des Chenaux	Réalisée
MRC de Maskinongé	Réalisée
Trois-Rivières	En cours

Priorité : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir le renouvellement de l'Entente sectorielle de développement agricole et agroalimentaire et contribuer à sa mise en œuvre	Réalisée
Participer au projet Avenir ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative L'ARTERRE	En cours
Soutenir la réalisation du projet Inventorier, valoriser et promouvoir l'ensemble des actifs agricoles inutilisés dans la région	Réalisée

Priorité : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer au développement du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre	En cours
Participer à la concertation et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action agroenvironnemental régional de la Table de concertation régionale en agroenvironnement de la Mauricie	En cours
Contribuer financièrement et offrir un soutien professionnel à AgrÉcoles dans la mise en œuvre de son projet L'Agroalimentaire s'invite à l'école !	Réalisée

05 - ESTRIE

Priorité : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Renouveler l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun de projets structurants issus des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la région de l'Estrie	Réalisée
Accompagner les partenaires du secteur bioalimentaire dans l'identification et le développement de filières distinctives pour l'Estrie	
Développement d'une filière acéricole	En cours
Développement de la Filière des plantes fourragères pérennes et de l'agriculture régénératrice	Réalisée
Développement d'une filière chanvre	Abandonnée

06- MONTRÉAL

Priorité : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2019-2021	Réalisée
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2021-2023	Réalisée

Priorité : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

Actions/Réponses	État de la réalisation
Réaliser un diagnostic sectoriel du secteur bioalimentaire montréalais	Réalisée
Appuyer l'intégration d'un cadre d'intervention pour le développement du secteur bioalimentaire associé au plan de relance de la ville	En cours
Soutenir le développement de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation en agriculture et en transformation alimentaire	Réalisée

Priorité : Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

Actions/Réponses	État de la réalisation
Réaliser l'étude sur le potentiel économique de l'agriculture urbaine commerciale	Réalisée
Réaliser l'analyse sur le potentiel des épiceries solidaires (entreprises d'économie sociale) pour favoriser la sécurité alimentaire, le développement de systèmes alimentaires locaux et l'accès à ces marchés pour les produits locaux, incluant un comparatif avec d'autres villes et une identification des facteurs de succès ainsi que des contraintes	Réalisée
Soutenir le Conseil du Système alimentaire montréalais	En cours

07- OUTAOUAIS

Priorité : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir les actions priorisées dans le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025	En cours
Soutenir le développement des circuits Croquez l'Outaouais! (anciennement Parcours Outaouais gourmet) et participer activement aux rencontres du comité régional de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand en Outaouais	En cours

Priorité : Construire une identité régionale forte

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir la campagne régionale Croquez l'Outaouais!	En cours
Soutenir la Fête gourmande de l'Outaouais	En suspens

Priorité : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir la réalisation de la mise à jour du PDZA de la MRC de Pontiac et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	En cours
Soutenir le projet pilote des plastiques agricoles du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	En cours

08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Priorité : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer au maintien d'une offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire	En cours

Priorité : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer à divers comités concernant la promotion du développement agroalimentaire de la région	En cours

Priorité : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à l'élaboration d'ententes sectorielles	Réalisée
Soutenir techniquement et financièrement l'élaboration et la révision des PDZA	En cours
Accompagner et soutenir financièrement les MRC pour la mise en œuvre des actions identifiées dans les PDZA	En cours

09- CÔTE-NORD

Priorité : Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

Actions/Réponses	État de la réalisation
Favoriser le bioalimentaire comme moyen de diversification économique des villages en dévitalisation	En cours
Collaborer aux projets de tourisme bioalimentaire et de mise en marché de proximité	Réalisée
Favoriser les projets de transformation alimentaire en région	En cours
Soutenir les nouvelles avenues de développement du bioalimentaire	En cours

Priorité : Agir en synergie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Travailler en concertation avec les instances municipales et les communautés autochtones pour développer le secteur bioalimentaire sur la Côte-Nord	En cours
Travailler en concertation avec différents ministères, organismes locaux et régionaux pour dynamiser le secteur bioalimentaire de la Côte-Nord	En cours

10- NORD-DU-QUÉBEC

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles par des méthodes atypiques d'élevage et de récolte qui pallient les contraintes d'un environnement nordique

Action/Réponse	État de la réalisation
Accompagner et soutenir financièrement, par le biais de l'entente spécifique, l'Administration régionale Kativik pour la mise en place de projets sur son territoire	En cours

11- GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Priorité : Participer au développement économique et à la création d'emplois

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer au comité de la relève agricole de la région	En cours
Contribuer à la modernisation et à la mise en place d'infrastructures d'innovation et de service au sein de l'industrie des pêches	Réalisée
Contribuer à la réalisation des actions identifiées par le comité régional de la relève en capture, notamment en bonifiant l'offre de service à la clientèle et d'accompagnement	Réalisée
Accompagner La Gamme Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le déploiement de leur service de distribution de produits bioalimentaires	En cours

Priorité : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres

Actions/Réponses	État de la réalisation
Mettre en œuvre l'entente sectorielle pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires	En cours
Collaborer aux comités Transformation, Promotion et Commercialisation de Gaspésie Gourmande	
Transformation	En suspens
Promotion	En cours
Commercialisation	En cours
Soutenir la promotion et la commercialisation des produits issus des pêches et de l'aquaculture commerciales en Gaspésie	Réalisée
Favoriser la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciale de la Gaspésie	En suspens

Priorité : Consolider et diversifier l'économie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Accompagner les pêcheurs, jeunes et moins jeunes, pour les aider à s'établir dans le secteur des pêches	Réalisée
Collaborer avec le milieu en soutenant la promotion et la commercialisation des produits bioalimentaires, dont ceux issus des pêches et de l'aquaculture aux Îles-de-la-Madeleine	Réalisée

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec le milieu par le soutien à la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture des Îles-de-la-Madeleine	Réalisée
Mettre en œuvre l'entente fédérale-provinciale pour le soutien au secteur des poissons et fruits de mer	En cours
Moduler les interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes structurelles liés au caractère insulaire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine	Réalisée
Accompagner le secteur afin de mettre en place les conditions favorables pour le développement de l'industrie du phoque	En cours
Collaborer et soutenir les démarches pour la mise à niveau et l'agrandissement des installations d'abattage et de transformation des viandes	En cours
Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une entente sectorielle en soutien à la concertation du secteur agroalimentaire et à la réalisation de projets de développement agroalimentaire	En cours
Collaborer au projet Terrafoin aux Îles-de-la-Madeleine	Réalisée

12- CHAUDIÈRE-APPALACHES

Priorité : Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional

Action/Réponse	État de la réalisation
Favoriser la concertation des partenaires bioalimentaires, gouvernementaux et régionaux afin de dynamiser l'action sur le terrain par le développement et la mise en œuvre de projets structurants, notamment en contribuant de manière significative aux actions inscrites à la Feuille de route régionale de la Politique bioalimentaire	En cours

Priorité : Encourager le développement du secteur bioalimentaire

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021	Réalisée
Appuyer le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches	Réalisée

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir les plans de gestion des matières résiduelles ou la gestion des matières résiduelles dans les entreprises agricoles	Amorcée
Collaborer aux projets d'implantation ou de maintien de bandes riveraines dans des rivières où la dégradation de la qualité de l'eau provient majoritairement du secteur agricole	En cours
Mobiliser les acteurs concernés contre la perte de la biodiversité à la ferme par la lutte aux plantes envahissantes ou toxiques	En cours

13- LAVAL

Priorité : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes

Action/Réponse	État de la réalisation
Contribuer au soutien technique et financier d'un projet d'économie sociale visant à accroître la sécurité alimentaire des populations défavorisées	Réalisée

Priorité : Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir le développement du secteur bioalimentaire lavallois par la concertation des partenaires et la mise en œuvre de projets structurants	Réalisée
Soutenir la révision du PDZA	En cours

Priorité : Appuyer la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques — Une ville écoresponsable et résiliente

Action/Réponse	État de la réalisation
Appuyer la mise en œuvre des actions du Plan d'adaptation aux changements climatiques visant le secteur agricole	En suspens

14- LANAUDIÈRE

Priorité : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire 2020-2023	En cours
Soutenir le développement de l'écosystème d'entrepreneuriat et d'innovation en agriculture	Réalisée

Priorité : Soutenir la relève d'entreprises

Action/Réponses	État de la réalisation
Soutenir le service de maillage L'ARTERRE pour les six MRC de Lanaudière	Réalisée

Priorité : Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir l'image de marque Goûtez Lanaudière	Réalisée
Soutenir la politique d'achat local institutionnel	Réalisée

15- LAURENTIDES

Priorité : Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023 Mes Laurentides, j'en mange et de l'entente sectorielle qui en découle	En cours

Priorité : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Actions/Réponses	État de la réalisation
Appuyer les MRC dans la mise en œuvre et la révision de leur PDZA	En cours
Soutenir la promotion de l'identifiant régional Mes Laurentides, j'en mange	En cours

Priorité : Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire

Actions/Réponses	État de la réalisation
Appuyer le démarrage et le transfert d'entreprises agroalimentaires ainsi que le développement de nouveaux modèles d'affaires	Réalisée
Appuyer le développement de nouvelles filières bioalimentaires	
MRC d'Argenteuil	Réalisée
MRC des Laurentides	Réalisée
MRC d'Antoine-Labelle	Réalisée

16- MONTÉRÉGIE

Priorité : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec les agents de maillage des banques de terres	En cours
Collaborer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement pour la forêt	En cours
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle bioalimentaire	En cours
Collaborer à la campagne de sensibilisation Notre campagne, un milieu de vie à partager	Réalisée

Priorité : Créer la richesse par l'économie et l'innovation

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec TransformAction et son Réseau Agile et Connecté	En cours
Collaborer à la mise en valeur d'une image de marque	En cours

Priorité : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec le Centre d'emploi agricole de l'Union des producteurs agricoles (UPA)	En cours
Collaborer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle pour le développement de l'économie et de la main-d'œuvre	En cours

17- CENTRE-DU-QUÉBEC

Priorité : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Actions/Réponses	État de la réalisation
Accompagner les partenaires dans la pérennisation du service L'ARTERRE	En cours
Offrir un accompagnement professionnel et financier pour la réalisation du projet Communauté de fermiers de L'Érable	Réalisée
Participer au comité régional agricole de la MRC de L'Érable pour la mise en œuvre du projet Ferme 59	Réalisée

Priorité : Valoriser le milieu agricole

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer au renouvellement de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire	En cours
Participer activement aux travaux du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre	En cours
Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du projet régional visant la commercialisation des produits régionaux	En cours
Accompagner professionnellement et financièrement un projet d'intégration de la main-d'œuvre agricole	En cours
Participer au projet régional de service d'accompagnement des producteurs pour une meilleure gestion des cours d'eau et des bandes riveraines	En cours
Accompagner professionnellement les MRC dans l'élaboration des plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels	Réalisée
Accompagner professionnellement les partenaires dans un projet de caractérisation des friches à des fins de remise en culture dans la MRC d'Arthabaska	Réalisée

Priorité : Assurer des services de proximité

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer professionnellement au projet Portrait diagnostique du système alimentaire durable du Centre du-Québec	Réalisée
Participer avec les partenaires à la mise en place d'un espace de propulsion de projets liés à la saine alimentation et à la sécurité alimentaire	En suspens

Actions ou réponses relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Décentralisation

Actions/Réponses	État de réalisation
Animer le groupe de partenaires « Territoires » dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire; ce groupe est composé de représentants de la Ville de Montréal, de la Ville de Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec ainsi que du regroupement des Tables de concertation bioalimentaire du Québec	En cours
Consulter le milieu municipal dans le développement ou la révision de mesures concernant les municipalités	En cours

Délégation

Actions/Réponses	État de réalisation
Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire se concrétisant par la signature d'ententes sectorielles; à cette fin, un indicateur de suivi est directement inscrit dans le Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ	En cours
Réviser le programme Territoires : priorités bioalimentaires afin de mieux intégrer le principe de délégation en offrant les moyens et la souplesse nécessaires pour répondre à la diversité des enjeux de planification et de développement reconnus et priorisés par les acteurs du milieu, notamment les MRC	Réalisée

Régionalisation

Action/Réponse	État de réalisation
Mettre en œuvre un chantier de travail visant la définition et l'adoption d'une meilleure approche d'intervention ministérielle à l'égard du développement territorial; plus particulièrement, ce chantier visera à identifier les principes clés et les modalités concrètes à intégrer dans les programmes pour assurer modulation, souplesse, agilité et équité de l'intervention en fonction des spécificités territoriales	En cours

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le 1^{er} mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur. Les organismes publics sont tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations d'actes jugés répréhensibles, conformément à l'article 25 de la Loi.

Au cours de l'année 2022-2023, le responsable ministériel du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a reçu aucune information à cet égard.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25) 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0		
Nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)		S.O.	
Nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		S.O.	
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations			
<i>Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels on a mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.</i>			
<ul style="list-style-type: none"> • Contrevenant à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi 		S.O.	S.O.
<ul style="list-style-type: none"> • Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie 		S.O.	S.O.
<ul style="list-style-type: none"> • Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui 		S.O.	S.O.
<ul style="list-style-type: none"> • Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité 		S.O.	S.O.
<ul style="list-style-type: none"> • Fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement 		S.O.	S.O.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25) 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
<ul style="list-style-type: none"> Fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment 		S.O.	S.O.
Nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		S.O.	
Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			S.O.
Parmi les divulgations reçues (point 1), nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	S.O.	S.O.	S.O.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 292

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
107	82	149	33

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	107	26	0	0	2	28	26,2
Occasionnel	82	7	0	1	3	11	13,4
Étudiant	149	18	0	0	0	18	12,1
Stagiaire	33	0	0	0	0	0	0

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier (%)	21,6	24,3	26,2
Occasionnel (%)	11,4	23,5	13,4
Étudiant (%)	4,7	8,8	12,1
Stagiaire (%)	3,6	15,2	0

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)
Anglophones	5	0,4	8	0,6	9	0,7
Autochtones	6	0,4	6	0,5	5	0,4
Personnes handicapées	16	1,2	14	1,1	17	1,3

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹⁵

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)
MVE Montréal/Laval	16	38,1	21	46,7	20	43,5
MVE Outaouais/Montérégie	35	9,6	33	17,6	31	16,7
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	13	10,7	20	13,1	18	12,8
MVE Capitale-Nationale	90	13,4	98	14,1	103	15,0
MVE Autres régions	19	4,6	20	6,0	20	6,1

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

¹⁵. Ces données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023¹⁶

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	8	9,4

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	107	82	149	33	371
Nombre de femmes embauchées	69	54	84	20	227
Taux d'embauche des femmes (%)	64,5	65,9	56,4	60,6	61,2

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	93	720	423	54	-	2	1 292
Nombre total de femmes	44	423	321	51	-	0	839
Taux de représentativité des femmes (%)	47,3	58,8	75,9	94,4	-	0	64,9

16. Ces données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2021-2022	2022-2023
3	1	0

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹⁷

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesures/Actions	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Manchette sur l'Intranet du Ministère <i>La Semaine québécoise des personnes handicapées</i>	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Manchette sur l'Intranet du Ministère <i>Mieux accueillir les personnes handicapées, ce n'est pas si compliqué!</i>	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Manchette sur l'Intranet du Ministère <i>Prix Pour un Québec sans racisme</i>	Membres des minorités visibles et ethniques	Tout le personnel du Ministère

17. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements relevant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont une incidence sur les entreprises québécoises, notamment celles du secteur bioalimentaire. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, le MAPAQ met en application les fondements, les principes et les clauses prévues à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1668-2022) lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire.

Application de la règle du « un pour un »

Au cours de la période 2022-2023, aucune nouvelle formalité administrative n'a été introduite au MAPAQ. Il n'a donc pas été nécessaire d'appliquer la règle du « un pour un ».

Réalisations et résultats

Mécanisme de révision des exigences réglementaires

Le MAPAQ a poursuivi son objectif d'examiner l'ensemble de ses lois et de ses règlements touchant les entreprises, afin de déterminer s'ils sont toujours adéquats et de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif des entreprises est réduit à l'essentiel. Selon les recommandations du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires, le mécanisme de révision du MAPAQ est désormais associé au Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025 prévu au Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.

Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail 2018-2023

Le Plan d'action 2018-2023 contient deux mesures qui concernent directement le MAPAQ. D'abord, concernant la diminution de la fréquence de production des formalités administratives s'adressant aux détaillants, la seule formalité visée par cette mesure est le permis de préparation en vue de la vente au détail prévu par la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29). Le projet de loi n° 99 a été sanctionné en octobre 2021 et prévoit une durée de validité des permis de trois ans une fois cette durée prolongée. Un développement réglementaire est requis pour mettre en vigueur ces nouvelles durées de validité; ce dernier est en cours d'élaboration. Ensuite, la seconde mesure vise à actualiser le Règlement sur les aliments (RLRQ, chapitre P-29, r. 1) et à procéder à sa refonte. Cet exercice est toujours en cours et inclut, notamment, les travaux liés à la précédente mesure.

Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025

Le Plan d'action 2020-2025 contient quatre mesures qui concernent exclusivement le MAPAQ. Deux mesures visent la refonte, en cours, du Règlement sur les aliments (RLRQ, chapitre P-29, r. 1), notamment l'exemption pour un exploitant qui détient un permis de préparation d'aliments de détenir un deuxième permis et la nécessité de procéder à une adaptation de la réglementation en fonction des marchés de proximité. Sur le plan de la simplification de l'enregistrement des exploitations agricoles, les modifications apportées en novembre 2020 au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles prévoient entre autres une simplification du formulaire d'enregistrement des exploitations agricoles.

Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ

L'indicateur 16.1 du Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ prévoit la réduction des coûts de deux formalités administratives et d'un programme ayant un fort impact pour les entreprises. L'objectif visait une réduction, d'ici 2022-2023, de 20 % du coût des permis pour le commerce de détail et de la restauration, de 20 % du coût de l'enregistrement des entreprises agricoles et de 40 % du coût administratif lié au crédit de taxes foncières agricoles. Le bilan 2022-2023 montre une réduction du coût pour ces trois formalités, par rapport à l'année 2017-2018. Tout d'abord, la baisse de coût pour le secteur du commerce de détail et de la restauration est de l'ordre de 20,9 %, pour une dépense passant de 827 587 \$ à 654 399 \$. Puis, la baisse pour l'enregistrement des entreprises agricoles est de 43,7 %, puisque les dépenses sont passées de 378 400 \$ à 213 091 \$. Et pour terminer, les dépenses liées au programme de crédit de taxes foncières agricoles affichent également une baisse de 31,2 %, passant de 1 020 914 \$ à 701 856 \$. Pour ce qui est de l'enregistrement des entreprises agricoles, la diminution est attribuable à une plus grande utilisation par la clientèle du télécopieur et du courriel de même qu'à la modification de la durée d'enregistrement (qui est passée de trois ans à un enregistrement permanent). Du côté du programme de crédit de taxes foncières agricoles, la diminution résulte notamment de l'abandon du formulaire de consentement relatif à l'échange de renseignements entre le MAPAQ et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour valider la condition de l'écoconditionnalité.

Projet de loi n° 103 de type omnibus

La Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, sanctionnée le 9 décembre 2021, a apporté des modifications, notamment, à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et au Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Ces dernières permettent dorénavant la réalisation de nouvelles activités sans l'autorisation de la CPTAQ, dont certaines activités en agrotourisme.

Allègement administratif

Plan de réduction des délais

Conformément au chantier 2 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le MAPAQ a déposé au Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires son Plan de réduction des délais afin d'accroître la rapidité de traitement. Parmi les 19 formalités visées par ce Plan, 14 sont déjà optimisées, car le délai moyen est égal ou inférieur à 14 jours. Une évaluation est en cours pour identifier les moyens qui permettront de réduire d'ici 2025 les délais de traitement des formalités restantes ayant des cibles.

Projet de règlement modifiant le Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux (RLRQ, chapitre P-42, r. 10)

Ce projet de règlement prévoit l'abolition d'une formalité administrative, soit l'inventaire des médicaments, et la fusion du formulaire de demande de permis avec le formulaire de description des équipements. Ces modifications permettront d'alléger le fardeau administratif pour un coût total de 26 082 \$.

Projet de règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés (RLRQ, chapitre B-3.1, r. 2)

Ce projet de règlement prévoit l'abolition de trois formalités administratives et la fusion du rapport annuel des opérations de l'exploitant d'un recueil de chats et de chiens avec le registre pour les chats et les chiens, et ce, pour une réduction totale du coût de 2 059 \$.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025

Conformément à la première stratégie du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le MAPAQ a déposé son Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025 au printemps 2021. Ce dernier détaille la démarche qui permettra au MAPAQ d'atteindre les trois cibles de la stratégie, soit une diminution de 10 % du nombre des formalités administratives, une réduction de 15 % de leur volume et une baisse de 20 % de leur coût. Le bilan intermédiaire 2022-2023, transmis au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie qui est responsable de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, montre le statu quo du nombre de formalités et du volume de formalités et une réduction du coût (0,4 %) pour 2 des 55 formalités ayant eu un effet marqué sur le coût (Enregistrement des exploitations agricoles et Permis de restauration, détail et service moyennant rémunération). Cette amélioration porte la réduction à 49,9 % depuis 2004. Cette baisse est principalement due à l'envoi électronique des différents formulaires par la clientèle au lieu de l'envoi postal ou du dépôt à un bureau de services, et à la modification de la durée d'enregistrement qui passe de trois ans à un enregistrement permanent des exploitations agricoles.

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2004¹⁸

Indicateurs	2004	2019	2020	2021	2022
Nombre de formalités administratives	34	55	55	55	55
Volume des formalités (en valeurs constantes)	1 036 115	1 383 181	1 383 181	1 383 181	1 383 181
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	8 271 097	4 437 608	4 226 329	4 161 820	4 145 976

Publications en matière d'allègement réglementaire

En effectuant une recherche à partir du site Web Québec.ca (<https://www.quebec.ca>), il est possible de consulter les publications des analyses d'impact réglementaires portant sur les projets de loi et de règlement, de même que les publications préalables et tout nouveau formulaire s'adressant aux entreprises.

18. Selon l'année financière se déroulant du 1^{er} avril au 31 mars.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
606

Nombre de demandes traitées¹⁹, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
De 0 à 20 jours	559	0	0
De 21 à 30 jours	49	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	608	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	172	0	0	S.O.
Partiellement acceptée	131	0	0	1, 9, 13, 14, 15, 18, 19, 23, 24, 28, 31, 33, 34, 37, 48, 53, 54, 57, 59
Refusée (entièrement)	99	0	0	
Autres	206	0	0	1, 13, 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	5

19. On entend par demandes traitées celles dont le traitement a été complété au cours de l'année financière. La date de réception peut être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. Ainsi, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées peuvent différer.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non
Si oui, inscrivez le nombre de ces rencontres :	_____
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui La mandataire a profité de différentes tribunes, comme des comités de projet, pour rappeler le rôle de la mandataire et faire connaître la Politique ministérielle.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou avez-vous adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	Oui <u>25 juin 2013</u>
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	Oui <u>15 décembre 2020</u>

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles :	Non _____

4.9 Politique de financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère est tenu de rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

Le tableau ci-dessous présente les données en deux grandes catégories, soit celle des permis relatifs à la salubrité des établissements alimentaires et à la garde d'animaux et celle des autres biens et services tarifés.

La première catégorie inclut 91 % des revenus ministériels issus de la tarification, laquelle est basée sur les coûts. La seconde catégorie retient les derniers 9 % des revenus ministériels pour laquelle la tarification est majoritairement basée sur le prix du marché. Les biens et services de la seconde catégorie comprennent notamment les analyses en laboratoire ainsi que la délivrance des permis de pêche et d'aquaculture commerciales.

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, les tarifs des permis et des analyses en laboratoire sont indexés annuellement au taux plafonné de 3 % conformément à la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux (LQ 2022, c. 29).

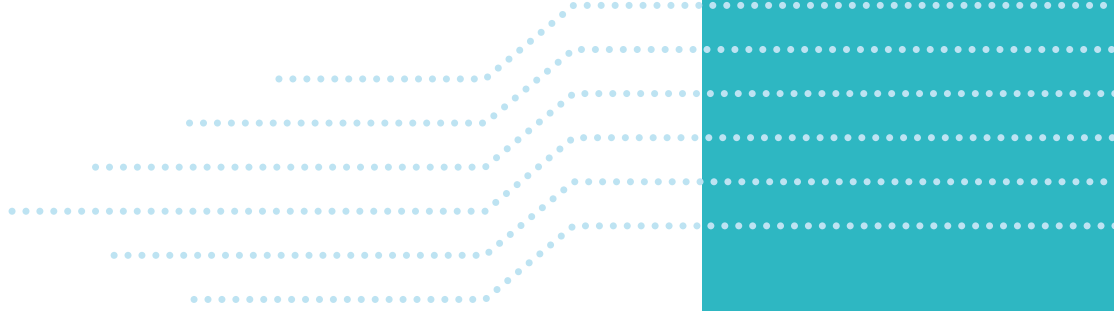
Le niveau de financement atteint représente la proportion des coûts financée par les particuliers/entreprises, alors que la proportion résiduelle des coûts assumés par la collectivité est financée à même les impôts et les taxes.

Comme prôné par la Politique de financement des services publics, une révision périodique de la méthodologie de tarification est réalisée au sein du ministère.

Coût des biens et des services tarifés

Biens et services tarifés	Revenus de tarification en 2022-2023 (000 \$)	Niveau de financement en 2022-2023 (%)	Revenus de tarification en 2021-2022 (000 \$)	Méthode de fixation des tarifs
Permis relatifs à la salubrité des établissements alimentaires et à la garde d'animaux	17 168,1	40	14 970,6	En fonction des coûts ²⁰
Autres biens et services	1 757,4	52	1 797,8	En fonction des coûts ou du marché
Total	18 925,5	-	16 768,4	-

20. En fonction des coûts : la somme de toutes les dépenses nécessaires à la production d'un bien et à la finalisation d'un service.



**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec

